

LES AIDES POUR LES TRAVAUX
DE **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**



EN 2016

FAITES DES TRAVAUX
DANS VOTRE LOGEMENT
ET PROFITEZ DES AIDES
**POUR RÉDUIRE
VOS DÉPENSES**

LES AIDES DE **L'AGENCE
NATIONALE DE L'HABITAT**



LES AIDES POUR LES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ



Contact :

EN 2016, FAITES DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT POUR AMÉLIORER VOTRE CONFORT ET PROFITEZ DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉDUIRE VOS FACTURES



RÉALISEZ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE* ET DIMINUEZ VOS FACTURES EN BÉNÉFICIAANT...



Du **crédit d'impôt pour la transition énergétique** (CITE) pour :

- **Changer votre équipement de chauffage** et/ou de production d'eau chaude sanitaire
- **Isoler efficacement** vos murs, toitures et fenêtres...
- **Installer des équipements performants**, fonctionnant à l'énergie solaire ou biomasses... et participer à la transition énergétique

-30 %

Et réduisez vos impôts grâce à un **crédit d'impôt de 30 %** de dépenses d'équipement*

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 200 quater du CGI

➔ jusqu'au 31/12/16



De la **TVA à 5,5 %**, pour la fourniture, la pose et l'entretien des équipements*

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 278-0-bis A du CGI

➔ jusqu'au 31/12/16



De **l'éco prêt à taux zéro** pour financer vos travaux jusqu'à 30 000 € sans frais*

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 244 quater U du CGI. Renseignez-vous auprès de votre banque

30 000 €
à 0 %

➔ jusqu'au 31/12/18



De **la prime des Certificats d'Economie d'Energie** soit directement en euros soit en bon d'achat*

* Renseignez-vous auprès de votre professionnel



RÉALISEZ DES TRAVAUX **D'AMÉNAGEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ** POUR ADAPTER VOTRE LOGEMENT DÈS AUJOURD'HUI EN BÉNÉFICIAANT...



D'un **crédit d'impôt pour installer :**

- **Des équipements sanitaires** adaptés (évier, baignoires, douches, toilettes...)
- **Des équipements de sécurité et d'accessibilité** (mains courantes, barres d'appui, revêtements antidérapants, commandes à distance...)

Et réduisez vos impôts grâce à un **crédit d'impôt de 25 %** de ces dépenses*

* Sous réserve d'éligibilité aux conditions de l'article 200 quater A du CGI

-25%

➔ jusqu'au 31/12/17



ET PROFITEZ ÉGALEMENT

Des aides de l'ANAH pour financer **jusqu'à 50 %** vos travaux d'économie d'énergie et/ou d'adaptation à la perte d'autonomie de votre logement

Plus d'information sur <http://www.anah.fr/>

Des aides de vos collectivités locales (Commune, Conseil Départemental, Conseil Régional)

Plus d'information sur <http://renovation-info-service.gouv.fr/> ou au n° azur 0 810 140 240

